

Protection de l'enfance**La CEA lance un appel à l'aide à la population**

Le dispositif d'accompagnement de la protection de l'enfance suffoque. Face à l'explosion de demandes et de besoins, il souffre d'un manque de place et de personnel. À tel point que le président de la CEA lance un appel aux bonnes volontés pour accueillir des ados en difficulté chez soi.



Le foyer de l'enfance à Strasbourg accueille en urgence les enfants pour une phase d'observation avant de les orienter vers le dispositif le mieux adapté. Une structure similaire devrait voir le jour en 2027 à Mulhouse avec 30 places. Photo Cédric Joubert

Ce mercredi 25 septembre, le collectif des 400 000 organise une grande marche à Paris pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation de la protection de l'enfance. Sous l'égide de la Cnape (convention nationale des associations de protection de l'enfant), la manifestation réunira des professionnels du secteur, parmi lesquels **une délégation alsacienne de 45 salariés de l'Arsea.**

« On s'associe à cette marche », a déclaré le président de la CEA, Frédéric Bierry, en ouverture d'une conférence de presse sur le sujet, mardi 24 septembre, au foyer de l'enfance à Strasbourg. L' élu a dressé un tableau des plus noirs de la protection de l'enfance. En Alsace, quelque 10 000 enfants sont accompagnés, dont 5 250 font l'objet d'une mesure de placement. 400 mesures ne sont pas exécutées faute de place. Les deux départements disposent de 1 640 places en foyer.

« L'effet de ciseaux »

Les problèmes sont multiples : pas assez de places, pas assez d'éducateurs, pas assez d'assistants familiaux et, en face, une demande exponentielle. « On est inquiets du fait de cet effet de ciseaux », résume le président. Qui affirme que la CEA est dans l'incapacité de faire face seule. Et ce malgré l'argent investi : 290 millions, 60 millions de plus depuis 2021.

La CEA tente d'améliorer tous les leviers, assure son président. Mais aujourd'hui, il était là pour lancer « un appel aux concitoyens », qu'il invite à s'investir auprès de ces enfants pour « donner du bonheur ». Plusieurs dispositifs sont possibles : devenir tiers de confiance quand on est de la famille ou devenir tiers bénévoles. Il s'agit d'accepter d'accueillir un jeune chez soi ; avec une aide de 490 à 610 € pour les frais. Pour le moment, ils sont 400 tiers de confiance et 50 tiers bénévoles. L'objectif est d'étoffer les réseaux. La CEA a mandaté l'association SOS France victimes pour sélectionner les candidats et les accompagner.

Des formules plus souples sont possibles : le parrainage, consistant à offrir quelques heures pour emmener un jeune en vacances ou en sortie loisirs. « Il y a aussi un besoin criant sur les bébés, notamment pour faire du portage. » Là aussi, tout un chacun est invité à venir donner un coup de main ; on peut s'adresser à l'association Les blouses roses.

« L'Etat doit prendre ses responsabilités »

Parallèlement, la CEA affirme continuer à créer des places, à améliorer la prise en charge notamment par la création d'un service d'accompagnement à la parentalité pour faciliter le retour en famille, une carte que veut jouer la CEA.

Enfin, Frédéric Bierry, également président des affaires sociales au sein des Départements de France, entend bien faire des propositions, comme « des aménagements de charges sociales pour les métiers d'éducateur ». Il préconise aussi de « systématiser les titres de séjour pour les jeunes mineurs étrangers non accompagnés en apprentissage ». Une commission a été mise en place, il y a six mois, dans le Haut-Rhin avec la préfecture, qui a permis d'améliorer la situation. « Je souhaite qu'on arrive à faire pareil pour le Bas-Rhin. » Le président exhorte l'État à prendre ses responsabilités notamment pour les jeunes souffrant de handicap ou de troubles psychiques : ces enfants devraient relever du médical, or ils se retrouvent chez nous. »